

**Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie**  
**Ministère du Logement et de l'Égalité des Territoires**

plan urbanisme construction architecture

**PUCA**

*Appel à propositions de recherche*  
*août 2014*

**Les sites exceptionnels :**  
quelle contribution au développement local ?

*Date limite de remise des projets : vendredi 17 octobre 2014*

**DGALN – Plan Urbanisme Construction Architecture**  
La Grande Arche, paroi sud 92055 La Défense cedex  
La Grande Arche, paroi sud  
92055 La Défense cedex

## **Conseil scientifique**

Alain Ayong le Kama  
Professeur à Paris X

## **Responsable de la consultation**

Martine Vernhes : 01 40 81 9741  
[martine.vernhes@developpement-durable.gouv.fr](mailto:martine.vernhes@developpement-durable.gouv.fr)

## **Secrétariat administratif**

Isabelle Lejeune : 01 40 81 24 45  
[Isabelle.lejeune@developpement-durable.gouv.fr](mailto:Isabelle.lejeune@developpement-durable.gouv.fr)

## **Calendrier**

Lancement de la consultation : 17 août 2014

Limite de dépôt des propositions : **17 octobre 2014**

## **Les sites exceptionnels : quelle contribution au développement local ?**

« La terre accède à un surcroît d'être et d'excellence en quelques uns de ses lieux majeurs ». Cette phrase de Pierre Sansot à propos des paysages, pourrait illustrer les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO (au nombre de 39 ) et les grands sites naturels de France (au nombre de 41) tant leur beauté et leur authenticité leur confèrent un caractère exceptionnel.

L'ensemble de leurs qualités est telle qu'ils attirent chaque année des millions de visiteurs. Ils jouent un rôle essentiel dans l'économie locale et nationale mais l'importance que revêt le tourisme pour notre pays ne doit pas occulter les problèmes posés par la fragilité des sites et les risques auxquels ils sont confrontés ainsi que leur territoire : dégradations liées à l'importance de leur fréquentation, nuisances affectant la qualité de vie des habitants, coûts croissants des travaux à engager pour assurer la conservation du patrimoine et l'accueil des visiteurs dans des conditions satisfaisantes...

Pour distancer le regard dans une approche plus systémique, il semble que deux logiques y sont mises en tension :

- *une logique de protection* fondée sur des valeurs de transmission, mobilisant le pouvoir régalien de l'Etat sur la base d'un lourd plan de gestion du site qui assure l'équilibre entre sa protection et sa fréquentation ;
- *une logique d'usage* liée à la présence de visiteurs qui bénéficient de la qualité du site et à l'économie touristique locale qui fonde son activité sur ses valeurs d'usage sans participer directement à sa préservation ni à sa mise en valeur.

D'apparence contradictoire, les logiques de préservation et de développement touristique peuvent-elles se conjuguer ?

En France, la préservation et la mise en valeur des sites est essentiellement portée par les pouvoirs publics qui prennent en charge les travaux de restauration et d'aménagement, ainsi que l'entretien des lieux et l'accueil des visiteurs.

Le secteur économique du tourisme intervient peu dans le financement de ces interventions, sinon sous forme de mécénat, au demeurant peu développé pour les sites naturels et indirectement dans le cadre de la fiscalité locale. Les prix d'entrée des visiteurs participent au financement dans une approche plus consommatrice que solidaire et responsable. Une tarification élevée des droits d'entrée pose aussi question quand il s'agit de permettre à tous d'avoir accès aux sites.

*Qu'en est-il lorsque les sites doivent faire l'objet d'importants investissements ou lorsque les collectivités locales ne disposent pas d'une surface financière suffisante ?*

Les gestionnaires des sites patrimoniaux sont tout à fait conscients du défi auquel ils sont confrontés quand ils expriment leurs attentes face à « l'amélioration du financement du patrimoine ». Le financement des travaux indispensables à la survie du site dans un contexte de développement touristique, pose-t-il difficulté ? Qui paie quoi ? Comment articuler « préservation » et « valorisation touristique » ?

Françoise Benhamou et David Thesmar ont proposé un ensemble de mesures visant à favoriser la préservation du patrimoine dans leur rapport « *Valoriser le patrimoine culturel de la France* » (Conseil d'analyse économique, 2011). La loi Agaillon avait dès 2003 organisé le mécénat en France selon des modalités très mobilisatrices pour le secteur privé. Néanmoins, « *l'économie du patrimoine se porte mal* ». Tel est le constat de Xavier Greffe, lors du séminaire organisé par le PUCA le 5 juin 2013 sur les avancées et les limites de la mesure des retombées économiques des sites exceptionnels(\*).

Pourtant les sites exceptionnels, du moins les plus fréquentés, constituent un vecteur de développement local considérable. A une période de notre histoire où le tourisme se révèle être un secteur économique en essor, la possibilité pour les territoires de capter les revenus du tourisme se déployant autour de ces sites ancrés est essentielle.

Il serait donc intéressant que la recherche apporte un éclairage sur les dynamiques qui impactent l'évolution de ces territoires complexes. Entre tourisme et préservation, si chacun d'entre eux constitue un espace singulier, existe-t-il des processus de développement identifiables ?

Il est possible de considérer le patrimoine des sites comme une valeur d'usage selon l'approche de certains économistes. Il est aussi possible d'inverser le regard en approchant ces sites comme une ressource à préserver par tous. La conservation du patrimoine cristallise presque par « essence » la philosophie du développement durable.

Aujourd'hui, avec la politique des grands sites naturels de France et le développement de l'éco-responsabilité, sommes-nous à un moment de notre histoire où peuvent s'ouvrir de nouvelles perspectives ?

Dans ce sens, les sites de grande renommée constitueraient une ressource exceptionnelle de par leur valeur reconnue au niveau mondial et/ou national à même de mobiliser l'ensemble des acteurs pour préserver et valoriser collectivement ce patrimoine commun.

Pour tenter d'emprunter cette voie, il peut être utile de s'appuyer sur des expériences innovantes en termes de participation des acteurs privés à la conservation des sites français, d'explorer le champ des possibilités et d'élargir le regard à d'autres façons de faire comme celles des pays nordiques où la protection du patrimoine est souvent intégrée dans les usages.

*Quelles sont les conséquences des mesures nécessaires à la préservation des sites ?*

Si la protection du patrimoine culturel et naturel est considérée comme un impératif incontournable, il semble enfin nécessaire de s'interroger sur la perte d'accessibilité liée à sa préservation. Quels sont les impacts des mesures prises pour conserver le patrimoine dans

son intégrité ? Est-il possible de mesurer cette perte d'accessibilité ? Face à un objectif de permettre au plus grand nombre de visiter ces lieux, comment optimiser l'accès sans risques pour la préservation de l'intégrité des sites ?

Conjuguer tourisme avec préservation : est-ce un pari soutenable en terme de développement local ? Il s'agit ici de permettre de possibles avancées de la recherche dans le sens d'un développement local fondé sur un patrimoine préservé par tous et accessible au plus grand nombre.

Tel est le sens de cet appel à propositions de recherche du PUCA. Deux axes de travail autonomes le structurent:

- *Comment parvenir à un équilibre économique et financier de la gestion des sites ? L'éco-responsabilité ouvre-t-elle de nouvelles voies ? Comment inscrire ces questions dans une approche de ces territoires locaux singuliers à caractériser en termes de développement ?*
- *Quelles sont les incidences liées aux limitations d'accès aux sites ? Est-il possible de mesurer la perte d'accessibilité et ses conséquences sur le plan économique ? Comment trouver la juste mesure permettant d'assurer la préservation du site dans son intégrité, tout en ouvrant l'accès au plus grand nombre ?*

## AXE 1 Développement des territoires et financement des sites

L'amélioration des conditions de financement du patrimoine constitue une question réitérée par les collectivités territoriales et les gestionnaires des sites. Compte-tenu des contraintes économiques, elle se pose aujourd'hui avec une plus grande acuité. Face aux richesses issues directement et indirectement du patrimoine ouvert au tourisme, quel retour financier robuste et pérenne peut-on espérer aujourd'hui pour le conserver, le protéger et le mettre en valeur ?

En 2006, la France fut mandatée pour piloter le «*Groupe de Travail International sur le Développement du Tourisme Durable* » (GTI-DTD). L'objectif de ce groupe était double : encourager le développement d'actions s'inscrivant dans une démarche durable et soutenir les initiatives et promouvoir les bonnes pratiques.

La gestion durable des patrimoines était d'ailleurs une des quatre priorités du programme de travail fixé. L'importance de l'implication des communautés locales pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine, et notamment du secteur privé pour les financements qu'il peut apporter, y étaient soulignées. Le soutien à la promotion du patrimoine et l'accompagnement financier des PME engagés dans des opérations de préservation et de valorisation du patrimoine furent vivement recommandés dès 2007.

Si un ensemble de dispositions ont pu être prises pour améliorer le financement du patrimoine naturel et culturel depuis 2003, il n'en reste pas moins que l'équilibre économique et financier de celui-ci constitue un exercice difficile.

*Quelles sont les difficultés rencontrées par les acteurs locaux ? Comment améliorer les conditions de financement des actions concourant à la préservation et à la mise en valeur des sites ? Le développement d'une éco-responsabilité collective et individuelle constitue-t-il une voie possible dans le cadre d'une stratégie locale de développement et de préservation d'une ressource à caractère exceptionnel ?*

Aujourd'hui, tandis que la France se trouve à un moment de son histoire où une recomposition des compétences des collectivités territoriales est en cours, cette question n'en a que plus d'actualité pour les territoires et leur développement.

Pour répondre à ces questions, il est demandé, en premier lieu d'élargir le champ de la recherche à la connaissance du développement local de ces territoires singuliers caractérisés à la fois par une exigence de préservation (valeur du patrimoine à préserver dans son intégrité pour les générations futures mais aussi ressource collective) et par une importante fréquentation touristique.

## *1. Sites exceptionnels et développement des territoires*

Nombre de travaux ont abordé les questions de développement local dans la sphère rurale à partir du patrimoine. D'importants travaux ont été menés ces dernières années en termes d'économie du patrimoine, d'économie territoriale, d'économie de l'environnement, de géographie économique. Plusieurs ensembles de travaux portent sur la formation des prix fonciers et immobiliers liée aux aménités. La littérature grise est aussi riche de monographies.

Pour mieux approcher ces territoires et leur site, il apparaît utile de porter un éclairage sur l'ensemble d'entre eux pour tenter d'identifier leurs processus de développement

Il s'agit de produire une typologie des sites exceptionnels et de leur territoire permettant de révéler les spécificités de chacun, mais également les points de convergence ou bien encore les complémentarités.

Ce travail devrait permettre de créer un dispositif qui permettrait de mieux appréhender le contexte et les évolutions des territoires de ces sites impactés par le tourisme.

### ○ **Analyse des processus**

*Est-il possible de caractériser et d'analyser les processus qui impactent dans le temps le développement local de ces territoires en considérant le site préservé comme une ressource collective ?*

Il s'agira d'identifier quelques processus significatifs permettant de disposer de clés de lecture pour une compréhension de phénomènes connus ou à révéler.

Quelles sont les évolutions en termes de population, de revenus, d'emplois, de composition sociale ?

Sur le plan économique, assiste-t-on à un développement de la base résidentielle et touristique ? Est-ce au détriment de la base productive ? Comment identifier les processus de diffusion de la dépense touristique, d'ancrage potentiel ou vérifié de l'économie touristique dans l'économie locale ? Existe-t-il des formes d'endogénéisation du développement par le développement de la base productive ? Comment identifier les synergies possibles entre l'économie touristique et les différents secteurs de l'activité locale et quelles sont les potentialités pour le territoire et ses acteurs ? Peut-on mesurer l'évolution en puissance ou les difficultés des entreprises par type d'activité (restauration, artisanat, activité de loisirs...) ?

Assiste-t-on ou non, en parallèle, à une perte de diversité économique du fait du développement touristique (fermetures d'entreprises moins rentables, pertes de services ...) ? Quels sont les évolutions en termes d'emplois, leur niveau, leur saisonnalité, les potentialités combinatoires d'emplois de saisonnalité différente ? Qu'en déduire ?

Qu'en est-il de l'évolution des prix du foncier et de l'immobilier ? Quelles conséquences ? Quelles concurrences et/ou complémentarités ?

Assiste-t-on à une accentuation des inégalités entre les ménages ? Peut-on identifier des mutations tendanciellees ?

Est-il possible d'identifier les risques liés au tourisme sur la préservation de l'environnement du fait de la sur-fréquentation des sites (seuils de fréquentation à ne pas dépasser pour organiser la fluidité des visites ou des modes de visite alternatifs) ?

- **Typologie des sites**

Les processus sont-ils similaires ou différenciés selon les sites, selon les territoires dans lesquels ils sont ancrés ? Quelle est leur importance, leur impact sur les autres dimensions de la vie locale ? Les opportunités à saisir et les problèmes rencontrés sont-ils différents selon la taille du site, la nature des valeurs patrimoniales à préserver, les contextes territoriaux dans lesquels ils s'inscrivent, les revenus captés ?

Une typologie territorialisée des sites devrait apporter des éléments de réponse à ces questions de gradation et de variabilité des phénomènes selon la notoriété du site (nombre de visiteurs), de sa superficie, de son accessibilité et des revenus mobilisés par le tourisme... L'objectif sera de disposer d'une typologie des sites à partir de leurs caractéristiques et des processus identifiés.

- **Analyse des sites à une échelle fine**

A partir de cette typologie, il sera possible de porter la focale sur quelques sites aux profils différents, afin de mieux comprendre et de mesurer l'importance sur le terrain, des processus identifiés, des enjeux, de l'impact possible d'une dynamique de projet associant les acteurs locaux privés et publics.

- **Trois questions liées à ces travaux :**

Peut-on rapprocher l'analyse de ces territoires exceptionnels de celle d'autres territoires bénéficiant d'aménités significatives ou constituent-ils de par leurs caractéristiques un champ particulier de la recherche et de l'action ?

Sur quelles stratégies d'acteurs s'appuyer pour amorcer des synergies entre l'économie locale, et l'activité liée au patrimoine, cette dernière pouvant constituer un ancrage économique ? Quelles sont les activités gagnantes ? Quelles seraient celles à préserver, à renforcer, à aider ?

Peut-on imaginer qu'un projet stratégique local autour d'un site puisse constituer en soi un modèle de développement équilibré du territoire, la préservation de la ressource étant portée comme une priorité ?



## 2. Financement de la préservation et de la mise en valeur des sites

Les flux de visiteurs amènent l'Etat et les collectivités locales à engager d'importants travaux de préservation, d'aménagement (parkings, lieux d'accueil, circuits touristiques) et à supporter des frais de gestion et d'entretien pour accueillir les touristes.

Les principaux bénéficiaires de ces travaux c'est-à-dire les visiteurs participent à leur financement au moyen des droits d'entrée au site et aux parcs de stationnement et les entreprises interviennent par le biais de la fiscalité.

Cependant, des sites exceptionnels, comme le Mont Saint-Michel par exemple, soulèvent nombre de questions. L'Etat a investi plusieurs centaines de millions d'euros depuis 1995 pour le projet de désensablement et d'aménagement du site qui accueille 3,5 millions de visiteurs par an et génère des retombées économiques importantes captées par le secteur privé (restaurateurs, boutiques, professionnels du tourisme...) qui ne participe pas, de près ou de loin, à ces travaux...

Françoise Benhamou et David Thesmar ont proposé, au niveau national, un ensemble de mesures susceptibles de favoriser le financement du patrimoine culturel.

Aujourd'hui, les financements privés sont plus largement sollicités (mécénat, fonds de dotation, dons, legs etc.) et les gestionnaires de site sont poussés à développer leurs recettes propres (augmentation des prix d'entrée, multiplication des concessions, locations pour des tournages, exploitation du droit d'image...).

Qu'en est-il de la situation au niveau local ? Est-elle différente selon qu'il s'agit de patrimoine naturel ou culturel, selon les spécificités des territoires ?

Les gestionnaires, de statuts divers, expriment leurs difficultés pour faire face aux enjeux. Il s'agit de diversifier les sources de financement et d'associer de nombreux partenaires. Il leur est nécessaire de recourir à des techniques de gestion et à des outils de communication de plus en plus élaborés, d'être attentifs aux évolutions des goûts des visiteurs, etc.

Quelles sont les difficultés rencontrées localement par la gestion économique et financière des sites ? Comment y remédier ?

Le repérage et l'analyse de bonnes pratiques en France et dans les pays nordiques peuvent-ils constituer des apports pour optimiser la gestion des sites exceptionnels ?

### o Identification des modes de gestion des sites

Il s'agira, dans le cadre de ce premier travail d'identifier et de caractériser les modes de gestion en s'appuyant sur l'analyse de quelques sites .

L'équilibre budgétaire et financier des sites pose-t-il problème? Pourquoi ? Quel est le retour sur investissement ?

Les mécanismes de financement liés à la fiscalité locale des entreprises, aux droits d'accès, aux parkings, sont-ils potentiellement cohérents et satisfaisants pour concourir au financement de l'ensemble de ces aménagements ?

La tarification ouvre-t-elle la possibilité au plus grand nombre d'accéder au site ? Les acteurs privés sont-ils impliqués dans le projet local ?

Ce travail d'analyse pourra s'appuyer sur quelques cas types de sites à explorer.

- **Identification de mesures correctives**

A partir de l'analyse de la gestion des sites, il s'agira de proposer quelques mesures correctives visant à assurer ou optimiser la gestion économique et financière des sites.

- ✓ **Mesures applicables à tous les sites**

Diverses mesures ou lignes d'action peuvent être étudiées visant à atteindre l'équilibre financier et budgétaire de l'ensemble des sites et/ou pour les sites déficitaires (ex : fonds alimenté par les sites bénéficiaires...) en termes de participation directe ou indirecte des entreprises, des associations, des visiteurs, ... Ces travaux prendront en compte le fait qu'une augmentation trop importante des droits d'entrée des sites risquerait de pénaliser des ménages disposant de faibles revenus.

- ✓ **Bonnes pratiques**

Il est fait état d'expériences intéressantes en Europe du Nord tels qu'en Norvège, en Grande-Bretagne et en Allemagne quant à la diversité des financements concourant aux actions de préservation et de mise en valeur du patrimoine, souvent en lien avec le développement de l'éco-responsabilité mais aussi quant aux approches globales des sites exceptionnels et de leur territoire, à leurs projets stratégiques, aux études qui y sont menées, etc.

Qu'en est-il vraiment ? L'organisation de la préservation du patrimoine y est différente de celle de la France, néanmoins l'élargissement du regard à ces pays peut renouveler les modes d'approche de ces questions et permettre d'imaginer de nouveaux modes et leviers d'intervention pour sensibiliser et mobiliser des acteurs privés (associations, visiteurs, entreprises) en faveur de la préservation des sites.

En France, les conservatoires du littoral, les parcs naturels et des grands sites sont riches d'expériences susceptibles d'être analysées.

Dès lors, le développement d'une éco-responsabilité collective partagée pour préserver les sites peut-il faire évoluer les comportements individuels au quotidien des visiteurs comme ceux des habitants et favoriser la participation de l'ensemble des acteurs aux actions de sensibilisation et d'accueil, mais aussi au financement par le secteur privé des travaux d'aménagement, d'entretien et de conservation des sites exceptionnels. ? Si oui, quels en sont les ressorts et les leviers d'action ?

Les travaux pourraient s'organiser autour des sept interrogations suivantes, sans que leur liste soit exhaustive :

1. Quelles sont les actions menées pour sensibiliser les visiteurs et plus largement les citoyens aux valeurs et à la préservation du patrimoine ?
2. Comment sont construits les projets locaux à moyen terme dans leurs dimensions économique, environnementale et sociale ? Comment se fonde une stratégie qui donne aux partenaires l'ambition, les limites et les résultats à attendre du projet ? Quels sont les outils développés (ex : études de la demande touristique...) ?
3. Comment s'organise l'éco-responsabilité collective locale dans le cadre d'un pilotage stratégique ?
4. Quels sont les moyens utilisés pour mobiliser l'action (mécénat, adhésions des visiteurs à des associations pour la préservation du patrimoine, bénévolat, participation des visiteurs ...) ?
5. Comment s'équilibre la gestion d'un site sur le plan budgétaire ?
6. Les fondations et les associations ont-elles besoin d'aide pour développer leurs actions et si oui lesquelles ?
7. Quel doit être le rôle des pouvoirs publics (Etat, collectivités territoriales, établissements publics...) ?

## AXE 2 : Tourisme et protection des sites

La question de la préservation des sites face à l'affluence des visiteurs n'est pas nouvelle, la dégradation de certains sites ayant suscité nombre de réactions et d'initiatives de la part de l'U.N.E.S.C.O. Celle-ci a notamment fait l'objet d'importants travaux dans le cadre de la convention France-U.N.E.S.C.O. Par ailleurs la préservation de l'écosystème est intégrée à la politique des grands sites naturels de France.

La préservation du patrimoine est un impératif pour assurer la préservation des sites. Nombre de mesures sont adoptées pour fluidifier les flux de visiteurs, voire supprimer les visites quand les risques auquel est exposé leur écosystème apparaissent trop élevés. Les expériences les plus réussies font l'objet d'une valorisation auprès des autres sites.

L'approche qui est développée ici lui est complémentaire.

*Quelles sont les conséquences des mesures nécessaires à la préservation des sites ?*

Si la protection du patrimoine culturel et naturel est considérée comme un impératif incontournable, il y a aussi lieu de s'interroger sur la perte d'accessibilité liée à sa préservation.

Quels sont les impacts des mesures prises pour conserver le patrimoine dans son intégrité et le léguer intact aux générations futures ? Ceux-ci peuvent se traduire en termes de déficit de développement économique ou encore en limitation d'accès à un bien public, en renchérissement du prix d'accès.

Est-il possible de mesurer cette perte d'accessibilité aux sites ? Face à un objectif d'accès possible au patrimoine au plus grand nombre, quelles sont les limitations nécessaires et comment en optimiser l'accès sans risques ?

Ce travail de recherche se décompose en trois parties :

- état des connaissances, des avancées et des limites de la recherche dans la littérature "grise" ;
- comment cette question est-elle posée localement dans les sites de l'UNESCO et dans les grands sites naturels de France ?
- quels sont les sites exemplaires ?

## Bibliographie

- Benhamou Françoise, *L'économie de la culture*, Paris, La découverte, 2011.
- Benhamou Françoise, David Thesmar, *Valoriser le patrimoine culturel de la France*, rapport du Conseil d'analyse économique, 2011 ;
- Daller Jean-François, Bourdeau Pierre & Martin Niels, *Migrations d'agrément : du tourisme à l'habiter*. Ed. L'Harmattan, 2012.
- Bouvier Michel (dir) *La nouvelle administration financière et fiscale*. L.G.D.J.2011
- Davezies Laurent. *La République et ses territoires*. Ed Seuil, 2008
- Davezies Laurent, Talandier Magali, *Repenser le développement territorial ?* PUCA, 2009
- Férol Marie-Eve Cluster *Tourisme et redynamisation territoriale et touristique*, Tourisme & Territoires, 2013
- Février Rémy, Raymond Patrice *Intelligence économique des collectivités locales*, 2010
- Gentil Aurélien, *Entre ancrages temporaires et mobilités saisonnières, l'installation permanente des travailleurs mobiles du tourisme sur le littoral atlantique* », Espace, populations, sociétés, 2012/3,
- Greffé Xavier, *La valorisation du patrimoine culturel*. Paris, La doc. française, 2005.
- Greffé Xavier, *L'économie politique du patrimoine culturel*, Paris, ICOMOS, 2011.
- Gravari-Barbas, Sébastien Jacquot, (dir.), *Villes françaises du patrimoine mondial et tourisme-Protection, gestion, valorisation*, 2010.
- Pickard Robert, *Financement du patrimoine architectural*, Ed. du Conseil de l'Europe, Bruxelles. 2010.
- Hubert Eve, *Les sites d'exception*, AgroParisTech, 2012.
- Landel Pierre-Antoine, Senil Nicolas, *Patrimoine et territoire, les nouvelles ressources du développement*, Développement durable et Territoires, dossier 12, 2009
- Legrain Dominique *L'environnement nouvel enjeu pour le mécénat d'entreprise*, rapport 2007
- Madiès Thierry, Paty Sonia, Rocaboy Yvon *Les stratégies fiscales des collectivités locales OFCE*, 2005
- Morisset Lucie, K. Sarrasin, Bruno, Éthier Guillaume *Épistémologie des études touristiques* Presses de l'université du Québec, 2012
- Orsoni Gilbert *Le financement de la culture*, *Economica*, 2007
- Oueslati Walid (coord) *Analyses économiques du paysage*, Ed *QAE (2011)*
- Pécqueur Bernard, Peyrache-Gadeau Véronique, *Fondements interdisciplinaires et systémiques de l'approche territoriale* Revue d'Économie Régionale & Urbaine
- Prud'homme Rémy *Les impacts socio-économiques de l'inscription d'un site sur la liste du patrimoine mondial : trois études*. 2008
- Sansot Pierre, *Rêveries dans la ville*, éditions Carnetsnord, 2008
- Santagata Walter, *Cultural districts, Property Rights and Sustainable Economic Growth in International Journal of Urban and Regional Research*, 5:25-42
- Throsby David *Economics and Culture*, Cambridge University Press, 2001
- Truchet Stéphanie, *Analyse économique du développement territorial du tourisme*. Université de Bourgogne, 2011
- Vanier Martin, *Le pouvoir des territoires. Essai sur l'interterritorialité*, *Economica* 2008.
- Vellas François, *L'impact indirect du tourisme : une analyse économique*, rapport pour la réunion des Ministres du Tourisme du T20, Université de Toulouse, 2011
- Vernières Michel (coord), Patin Valéry, Mengin Christine, Geronimi Vincent, Dalmas Laurent, Noel Jean-François, Tsang King, Sang Jessy, *Méthodologies d'évaluation économique du patrimoine urbain : une approche de la soutenabilité*, AFD.
- Zuindeau Bernard, *Développement durable et territoires*, Presses univ. du Septentrion, 2010
- 

Compte-rendu du séminaire «*Les retombées économiques des sites exceptionnels : limites et enjeux de la mesure*» sous la présidence d'Alain Ayong Le Kama, PUCA, 5 juin 2013 à consulter sur le site du PUCA. <http://rp.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca/activites/actions-sites-exceptionnels.htm>

## **Modalités et champ de la consultation**

### ***Le champ de la consultation et la nature des propositions***

Cette consultation est une consultation de recherche. Elle s'adresse à des équipes de recherche quel que soit leur statut.

Partant de l'état des connaissances actuelles, il s'agira sur une base problématique claire, de proposer des hypothèses à tester et de justifier la méthodologie retenue.

Il s'agira, pour chaque équipe, de situer sa proposition selon l'un des deux axes de recherche présentés dans cet appel à propositions.

Les projets devront proposer de nouveaux développements qui seront à même d'aller au-delà de ce qui a déjà fait l'objet d'investigations. Le rappel des travaux menés antérieurement et l'articulation avec ceux-ci devront être présentés en introduction des projets proposés.

Sont attendues des propositions qui manifestent une capacité à faire évoluer le programme de recherche des équipes qui soumissionnent. Il ne s'agit pas de corriger à la marge des travaux existants portant sur l'une ou l'autre de ces thématiques, mais bien de réinterroger les recherches et d'engager de nouvelles pistes de travail pour des avancées attendues de la recherche sur ces deux thématiques.

Les propositions peuvent, en fonction de la question de recherche retenue, être d'ordre conceptuel, méthodologique ou relever de travaux de terrains.

### ***Les modalités de la consultation et les critères de sélection***

Il s'agit d'une perspective de moyen terme, qui justifie un soutien adapté. C'est pourquoi les équipes peuvent inscrire leur programmation dans différentes temporalités selon l'ampleur du projet présenté : soit une durée de 24 mois maximum.

Chacune des recherches retenues, une fois achevée, donnera lieu à la rédaction d'un rapport final rédigé en français. Toutes les équipes doivent rédiger une synthèse de trois pages, l'une en français et l'autre en anglais, destinées à une large diffusion. Les rapports intermédiaires seront envoyés en version électronique.

Les documents finaux seront à fournir sous format papier et sous forme électronique. Un CD devra également être joint.

Le jury de sélection regroupant des scientifiques et des acteurs institutionnels évaluera les propositions sur la base des critères suivants :

- \* la pertinence et la qualité de la proposition au regard des questions posées dans la consultation ;
- \* la qualité scientifique et technique et la rigueur de la méthode proposée ;

- \* l'adéquation des moyens humains et financiers aux objectifs (1 ou 2 phases de travail) ;
- \* les résultats escomptés.

Les équipes seront informées individuellement des résultats de la consultation.

### *Le pilotage et la valorisation*

Des séminaires de suivi et d'échanges seront organisés afin de coordonner les recherches, de mettre en relation les équipes et de discuter leurs méthodes et leurs travaux.

Le PUCA proposera différents modes de valorisation et de mise en débat de ces recherches.

Les équipes retenues s'engagent à participer à toutes ces réunions (trois ou quatre rencontres envisagées) qui se tiendront en général à Paris (prévoir le financement dans le budget).

La participation à ces rencontres revêt une importance particulière.

### *Les modalités de réponse*

Les propositions de recherche doivent être présentées selon le modèle décrit en annexe 1 et adressées sur document papier en recto-verso, en 10 exemplaires, plus 1 exemplaire en version électronique.

La date limite d'envoi des dossiers est fixée au **vendredi 17 octobre 2014 à 17H00** (par courrier électronique et postal, le cachet de la poste faisant foi).

### **Ils seront adressés en version électronique**

*A l'attention de Martine Vernhes  
martine.vernhes@developpement-durable.gouv.fr*

### **Et sur support papier à**

Isabelle Lejeune

*Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie  
DGALN  
Plan urbanisme construction architecture  
Grande Arche de la Défense – Paroi Sud  
92055 La Défense Cedex 04*

## Annexe 1

### Modèle de présentation d'une proposition de recherche

Trois documents doivent être fournis :

#### 1. *Récapitulatif de la proposition* (sur papier à en-tête du pétitionnaire)

**Titre de la proposition ;**

**Responsable de l'équipe scientifique** (chercheurs, organismes) en France et dans d'autres pays européens ;

**Composition de l'équipe scientifique** (chercheurs, organismes, adresse, téléphone, télécopie, courriel) ;

**Articulation avec d'autres programmes de recherche nationaux ou étrangers :**

Collaboration avec des équipes étrangères ;

**Budget prévisionnel total** (*TTC et sans arrondir*) ;

**Participation demandée** (s'il s'agit d'une subvention, **TTC**) Organisme(s) cofinancier(s), s'il y a lieu.

Organisme gestionnaire des crédits ;

**Durée** (24 mois maximum);

**Résumé de la proposition** : préciser la problématique les objectifs, les méthodes et les résultats attendus.

#### 2. *Descriptif de la proposition* (12 pages maximum)

**Exposé de la proposition**

Question(s) de recherche traitée(s), hypothèse(s) et résultats attendus ;

Justification du projet au regard de la consultation ;

Méthodologie et principales étapes de la recherche (calendrier à fournir) ;

Références bibliographiques essentielles sur la question traitée ;

Références bibliographiques des membres de l'équipe.



### **Équipe(s) mobilisée(s)**

Composition, temps affecté à la recherche et responsabilité de chaque membre de l'équipe et de chaque partenaire (joindre un CV résumé en 1 page maximum des principaux membres ainsi qu'une présentation synthétique du laboratoire coordonnateur de la recherche) ;

Participation effective ou prévue à d'autres programmes de recherche nationaux et/ou étrangers (sur ces mêmes thèmes) ;

**Budget prévisionnel détaillé (et justification des demandes financières) ;**

### **3. *Fiche de renseignements administratifs***

**Référence de la consultation de recherche : «Les sites exceptionnels : quelle contribution au développement local ?**

**Intitulé du projet :**

**Désignation de l'organisme contractant :**

Raison sociale ou dénomination sociale ;

Adresse complète postale et électronique, numéro de téléphone et de télécopie ;

Forme juridique et n° SIRET, Statuts ;

Prénom, nom, fonction de ou des personnes ayant qualité pour engager l'organisme en matière de contrat.

**Désignation de la personne responsable scientifique du projet :** Prénom et nom, titre, fonctions ;

Organisme, laboratoire ;

Adresse complète postale et électronique ;

Numéros de téléphone et de télécopie ;

**Coût prévisionnel des travaux : montant HT, TVA et TTC (sans arrondir) ;**

**Montant du financement demandé TTC ;**

**Durée de la recherche en mois ;**

